

**COMPTE RENDU DE SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 MARS 2015

Président : CROS Claude  
Secrétaire : RAGA Sylvie

Présents : CROS Claude  
DEKESTER HOLMIERE Pascale  
PONCET Bernard  
GRIMSTONE Martine  
CROS Nicolas  
BOSQUER Maryse  
RAGA Sylvie

Convocation du 02 Mars 2015  
Début de séance : 20 heures 00

### 1- Présentation et vote du compte administratif 2014

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2014 aux membres du conseil municipal réunis. Il laisse la présidence de la séance à Pascale DEKESTER HOLMIERE et quitte la salle au moment du vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2014 tel que présenté.

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		83 433,36		152 084,26
Opérations de l'exercice	60 184,14	56 785,74	87 976,55	119 149,39
<b>TOTAUX</b>	60 184,14	140 219,10	87 976,55	271 233,65
Résultats de clôture		<b>80 034,96</b>		<b>183 257,10</b>
Restes à réaliser	72 470,00	27 508,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	72 470,00	107 542,96	0,00	183 257,10
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>35 072,96</b>		<b>183 257,10</b>

### 2- Affectation des résultats de l'exercice 2014

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 183 257.10 euros,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) : 183 257.10 euros au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

Le résultat de clôture définitif d'investissement de 35 072.96 euros est reporté sur l'exercice 2015.

### **3- Présentation et vote du compte de gestion 2014**

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **4- Gîte Marcel GAILLARD**

La majorité des membres du conseil décide de ne pas donner suite au projet d'achat du gîte de Marcel Gaillard.

### **5- Questions diverses**

- Elections des 22 et 29 mars 2015 : un planning des permanences est établi.
- Le conseil municipal décide d'acheter un miroir de voirie et un panneau stop qui seront posés au croisement de la rue de la Bergerie et de la RD10.

La séance est levée à 21 H 45.

Le Maire  
Claude CROS